

Le 27 novembre 2014

313

DB10.1

Projet à 735 kV de la Chamouchouane–
Bout-de-l'Île

Madame Marie-Josée Harvey, coordonnatrice
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

6212-09-066

Objet : Question complémentaire du 19 novembre 2014 (DQ10, n° 1)

Madame,

En réponse à votre correspondance du 19 novembre 2014, voici les informations requises.

Question 1

A. Quel est le statut de votre Schéma d'aménagement et de développement?

Réponse : Schéma d'aménagement de première génération

B. Quand est-il entré en vigueur?

Réponse : Le 26 mai 1988

C. Y a-t-il eu des mises à jour? Est-ce qu'une nouvelle révision est prévue? Si oui, pour quand?

Réponse : Des mises à jour du Schéma d'aménagement présentement en vigueur ont été réalisées, les plus récentes ayant été faites en 2012. L'élaboration du schéma d'aménagement de deuxième génération est présentement en cours.

D. La commission vous demande également qu'une confirmation de la conformité du projet au schéma lui soit transmise lorsqu'elle sera disponible.

Réponse : La demande de conformité au Schéma d'aménagement selon l'article 151 de la LAU sera soumise au Conseil de la MRC lors de la séance ordinaire du 26 novembre 2014. La décision du Conseil sera transmise à la commission dans les meilleurs délais possible suivant cette séance.

Souhaitant le tout conforme, veuillez agréer nos salutations cordiales.

La directrice par intérim du Service d'aménagement,



Judith Godin, urbaniste
JG/cm